



HAL
open science

Analyse de la mise en place de l'Indication Géographique "DegletNour de Tolga"

Fadhila Bacha, Fatima El Hadad-Gauthier

► **To cite this version:**

Fadhila Bacha, Fatima El Hadad-Gauthier. Analyse de la mise en place de l'Indication Géographique "DegletNour de Tolga". *Worldwide Perspectives on Geographical Indications*, CIRAD, Jul 2022, Montpellier, France. pp.75-76. hal-03791379

HAL Id: hal-03791379

<https://hal.science/hal-03791379v1>

Submitted on 29 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Analyse de la mise en place de l'Indication Géographique "DegletNour de Tolga"

F.Bacha, F.El Hadad-Gauthier¹

Résumé - La présente étude consiste à analyser la mise en place de processus de labellisation IG des dattes Deglet Nour de Tolga en Algérie et dont l'objectif est de déterminer les facteurs clés de succès ou de freins à cette labellisation. Par le biais d'entretiens semi-directifs avec des personnes ressources et l'exploitation de la littérature existante, l'analyse porte sur l'examen des contenus des cahiers des charges et des stratégies des acteurs.

Mots clés - Labellisation, IG, Deglet Nour Tolga, Algérie

CONTEXTE

Les indications géographiques sont apparues en Europe et ont concerné historiquement les vins et spiritueux. Se référant à l'origine du produit, ces signes de qualité mettent en lumière les caractéristiques particulières d'un produit attribuables à son terroir : savoir-faire, tradition et ressources naturelles locales mobilisées (Prévost et al., 2014, Giovannucci et al., 2009). Leur nature et leur lien étroit avec le terroir, leurs confèrent des droits exclusifs et territoriaux (Kalinda, 2010). Ainsi, elles ont été reconnues comme des droits de propriété intellectuelle (DPI) à travers l'Arrangement de Lisbonne par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et par la suite par le biais de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC qui permet la protection des produits contre l'imitation et l'appropriation illicite de leurs noms. Ceci a donné une véritable impulsion internationale au droit des IG puisque les États membres de l'OMC sont tenus de prévoir une réglementation permettant aux acteurs intéressés de demander une protection des IG (Belletti et al., 2014). A l'instar des pays européens, une dynamique pour protéger et valoriser des produits de terroir sous IG dans les pays sud de la méditerranée s'est instaurée. Ces initiatives sont soutenues par une volonté politique des pouvoirs publics dont l'objectif est d'entraîner un développement territorial et local, intégré et durable (Fort, 2014). Néanmoins, pour avoir des impacts économiques, environnementaux et sociaux positifs, la labellisation sous IG doit être mis en place sous certaines conditions qui constituent les facteurs clés de la réussite de cette reconnaissance. Ces facteurs sont primordiaux à la réussite d'une IG : \Un cadre institutionnel et juridique efficace ; \Un cahier des charges; \Une qualité distinguable ; \Des efforts de marketing;\Une volonté des consommateurs à payer ;\Des stratégies de commercialisation communes ; \Une bonne gouvernance ; \Un appui par les pouvoirs publics (Vandecanlarere et al., 2018,; Belletti et al., 2014; Giovannucci et al., 2009, Rangnekar, 2004).En Algérie comme ailleurs,

la promotion des produits de terroir peut être à la base d'un processus de développement rural durable. Depuis 1971, sept vins ont été labélisés sous appellation d'origine garantie (VAOG) algérienne. Ce n'est qu'après 2016, que trois produits ont été labélisés sous IG et AO : les figues sèches de Beni Maouche, le fromage de Bouhezza et les dattes Deglet Nour de Tolga (Biskra), suite à la mise en œuvre d'un projet avec l'Union Européenne dans le cadre de l'accord d'association, qui a appuyé la mise en place d'un système de reconnaissance de signes de qualité liés à l'origine. C'est dans ce contexte que nous nous interrogeons dans notre étude sur le choix, la réussite et les retombées d'une telle labellisation sous IG des dattes Deglet Nour de Tolga. L'objectif principal est de déterminer les facteurs clés de succès ou de freins à cette labellisation.

METHODOLOGIE

Ce travail de recherche combine à la fois l'analyse de la mise en place de processus de labellisation, la situation de la filière dattes en Algérie ainsi qu'une analyse des contenus des cahiers des charges et des stratégies des acteurs: pouvoirs publics et acteurs de la filière. Pour ce faire des entretiens ont été réalisés avec des personnes ressources et l'examen de la littérature existante. En premier lieu, une exploitation des données statistiques et climatiques a été faite afin de déterminer les potentialités de la filière ainsi que les spécificités du territoire de Tolga. Il a été constaté que la wilaya de Biskra occupe une place importante dans la production nationale avec une part de 42% de la production nationale. En plus, Tolga est le berceau de la variété Deglet Nour. Les spécificités naturelles du climat, sol et de l'eau d'irrigation du territoire de Tolga, donne une qualité spécifique à la variété Deglet Nour. La texture hydrogéologique a permis d'avoir une datte de qualité supérieure. Ensuite, l'analyse documentaire des différents rapports ainsi que les textes juridiques a été faite dans le but de comprendre le choix du label IG pour Deglet Nour de Tolga et l'intérêt pour les pouvoirs publics et les acteurs de la filière. D'un autre côté, nous avons analysé également le processus de labellisation en Algérie et nous avons identifié les rôles des différents acteurs qui interviennent dans le processus. En deuxième lieu, une typologie des acteurs a été élaborée. Quatre catégories d'acteurs ont été identifiées: pouvoirs publics, organisme de certification et de contrôle, institut de formation et de recherche et les organisations professionnelles notamment l'association des producteurs et des conditionneurs des dattes détentrice du label.

¹ F.Bacha est étudiante (IAMM-CIHEAM), Montpellier,France (fadhelabacha@gmail.com).
F.El Hadad-Gauthier, Enseignant-chercheur (IAMM-CIHEAM), UMR-MOISA, Montpellier, France (elhadad@iamm.fr).

Les personnes ressources ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : membre de comité national de labellisation, chargé de contrôle et de certification, formateurs et chercheurs qui ont travaillé sur le sujet, producteurs et conditionneurs, exportateurs des dattes Deglet Nour de Tolga. Les entretiens semi-directifs ont porté sur : le choix du label, la gestion et le contrôle interne et externe du respect du label, les attributs des produits et le lien avec le terroir, la rédaction du cahier de charges, la justification des contenus des cahiers des charges, les critères d'adhésion et de gouvernance au sein de l'association, les compromis entre les producteurs, les stratégies de commercialisation et de marketing. De même, une analyse des contenus des cahiers des charges a été faite.

DISCUSSION ET RESULTATS

Il a été constaté que le choix de l'IG pour Deglet Nour de Tolga est basé sur une volonté des pouvoirs publics de soutenir la filière dattes qui représente un potentiel d'exportation ainsi que la crainte d'usurpation de Deglet Nour de Tolga et la perte du volume dans le circuit informel. D'un autre côté, les exportateurs des dattes à Biskra ont vu l'intérêt de la labellisation afin de se positionner sur le marché européen. Conscients de la qualité de leurs produits, ils souhaitent distinguer leurs produits par la reconnaissance du terroir de production. L'enregistrement de l'IG à l'international permettait de diffuser la réputation des produits au-delà des frontières à l'instar d'autres pays producteurs-exportateurs tels que la Tunisie. La manière dont la qualité spécifique est définie dans les cahiers des charges dépend du type du produit et de la stratégie des producteurs: stratégie défensive ou offensive (Vandecanlarere et al., 2018). D'après l'analyse, la labellisation des dattes DegletNour de Tolga, est dans l'approche plutôt défensive puisqu'elle défend une solide réputation dans le but de sauvegarder les pratiques traditionnelles utilisées généralement dans la région. Les spécificités définies dans le cahier des charges décrivent essentiellement les pratiques existantes, selon les producteurs : des opérations de tri, de conservation et de présentation sont indispensables dans la préservation de la qualité. Les producteurs qui ne pratiquent pas les procédures culturelles et de conditionnement décrites dans le cahier des charges sont exclus. Une marge brute plus élevée est également le résultat de stratégies et d'outils de commercialisation et de marketing efficaces (Rangnekar, 2004). Néanmoins, les producteurs membres de l'association, affirme l'existence de négociations entre les producteurs de Tolga, en général, et qui porte sur les prix, les quantités produites mais elles sont souvent informelles. Les producteurs et conditionneurs des dattes IG Deglet Nour de Tolga se sont organisés au sein de l'association pour déposer une demande sous IG. Par la suite cette organisation collective n'a pas servi comme plateforme de négociation et de concertation des acteurs notamment pour construire des stratégies communes de commercialisation et de marketing. Enfin, le cadre juridique et institutionnel est récent, le processus de labellisation sous signe IG/AO est opérationnel, mais il n'est pas finalisé. Le processus d'accréditation des organismes certificateurs est toujours en cours. Les

producteurs qui veulent exporter se sont trouvés face à la difficulté de certification de leur produit. Ceci a initié un désintérêt des professionnels à la labellisation de leur produit sous IG et c'est l'une des raisons de la faiblesse de l'adhésion à l'association ces dernières années.

CONCLUSION

L'étude a montré que la labellisation de dattes Deglet-Nour de Tolga est une volonté politique avec une adoption des acteurs de la filière. L'intérêt pour l'Etat est de protéger le savoir-faire local ainsi que la variété qui fait partie du patrimoine. Pour les producteurs de Tolga, Ils sont conscients que leur territoire a une notoriété et ils souhaitent le valoriser. L'analyse des contenus des cahiers des charges et des stratégies des acteurs, a montré que les facteurs qui freinent la réussite de cette labellisation sont d'ordre institutionnel et organisationnel. Le cadre juridique et institutionnel sont finalisés mais montrent des insuffisances notamment dans le processus d'accréditation des organismes certificateurs. D'un autre côté, d'ordre organisationnel pour la gestion du label et de l'association. L'IG est un moyen de renforcer l'action collective et permet de faire converger les stratégies individuelles. Les membres de l'association de Tolga, n'ont pas l'esprit de groupement et la culture de l'organisation. Ils se sont regroupés pour demander un label collectif, par contre ils ont gardé l'esprit entrepreneurial individuel. Leurs relations relèvent de l'esprit social (relations familiales, voisinage et autre...), ce qui engendre des accords informels et de partage de l'information. Ceci n'est pas sans intérêt, les valeurs de partage et d'entraide renforce les liens entre eux, mais l'organisation collective nécessaire à la valorisation commerciale n'est pas solide.

RÉFÉRENCES

- Belletti G., Brazzini A. et Marescotti A. (2014). Collective rules and the use of protected geographical indications by firms. *Int Agric Policy* (1): 11-20.
- Fort F. (2014). Terroirs en Méditerranée: Concepts, théories, pratiques et perspectives de recherche. In *Séminaire doctoral " Terroirs en Médi-terranée"*. (p. 90). UMR-MOISA.
- Giovanucci D., Centre du commerce international CNUCED/OMC. (2009). *Guide des indications géographiques faire le lien entre les produits et leurs origines*. Centre du commerce international. Genève.
- Kalinda F.X. (2010). La protection des indications géographiques et son intérêt pour les pays en développement. Thèse de doctorat en droit. Université de Strasbourg.
- Prévost P., Capitaine M., Gautier-Pelissier F., Michelin Y., Jeanneaux P., Fort F., Javelle A., Moïti-Maïzi P., Lérique F., Brunschwig G., Fournier S., Lapeyronie P. et Josien E. (2014). *Le terroir, un concept pour l'action dans le développement des terri-toires*. *VerdigO*, 14(1).
- Rangnekar D. (2004). The SocioEconomics of Geographical Indications A Review of Empirical Evidence from Europe. *UNCTAD-ICTSD Project on IPRs and Sustainable Development, Issue Paper (8)*:13-15.
- Vandecanlarere, E., Teyssier, C., Barjolle, D., Jeanneaux, P., Fournier, S. et Beucherie, O. (2018). *Strengthening sustainable food systems through geographical indications: An analysis of economic impacts*. European Bank for Reconstruction and Development (EBRD).